

# COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

## le 12 SEPTEMBRE 2017 à 19H15

*L'an deux mil dix-sept, le douze du mois de Septembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Longvilliers s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de S.MAIGNAN, Maire,*

*en suite d'une convocation en date 05/09/2017.*

*Etaient Présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de N.GOSSELIN qui remet pouvoir à P.PETIT*

*J-P DELAPORTE*

*J.DANGON élue secrétaire de Séance.*

**oOo**

### **1 - LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT**

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 Juin 2017 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 20 Juin 2017 est approuvé des présents et représentés.

### **2 – DELIBERATION PORTANT SUR RENOUELLMENT DU CONTRAT DE L'AGENT D'ENTRETIEN**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat de l'agent d'entretien de la commune arrive à son terme et qu'il est donc nécessaire de le renouveler.

Après en avoir délibéré, considérant la proximité du lieu de résidence, considérant les compétences demandées, ont décidé de renouveler le contrat de Mme SAILLY Christine pour une durée de 3 ans à raison de 13h par mois et selon les modalités que lui confère le contrat de droit public. Elle débutera le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour se terminer le 31 aout 2020. Le coût horaire sera au taux du SMIC. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant à cette affaire.

### **3 – DECISION MODIFICATIVE DE BUGET**

Un budget de 1 100€ a été affecté sur le budget 2017 pour la réfection de l'école. Or le coût réel de ces travaux s'élève à 1 565.23€. Il est donc nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2152	Installations de voirie (potelets)		- 500.00
2188	Autres immobilisations corporelles		+ 500.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## **4 – CA2BM RAPPORTS ANNUELS – Service collecte et valorisation des déchets**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de sa prise de compétence, la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois a communiqué à toutes les communes membres, les rapports annuels des anciennes communautés de communes qui la composent.

Par conséquent, et suite à l'article D224-3 et suivants du code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire distribue aux conseillers un exemplaire de ce rapport et en fait la présentation.

Monsieur le Maire précise qu'une affiche sera également mise au tableau d'affichage pour informer la population de l'accessibilité de ce-dit rapport au secrétariat.

## **5- DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'AFR**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles R 133-3 et R 133-4 du code Rural, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement Intercommunale de CORMONT – BERNIEULLES – LONGVILLIERS.

Il faut donc désigner 3 membres propriétaires (exploitants ou non) de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, c'est-à-dire en section Z

Après délibération, le Conseil décide de désigner :

- Philippe PETIT
- Charles Louis DELAPORTE
- Stéphane DUPEND

## **6- INVESTISSEMENT 2018**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à réfléchir sur les futurs projets d'investissement de la commune afin d'en débattre lors d'une prochaine réunion.

## **7- DIVERS**

- Dégradation au « Chemin des Moines » : il faudrait se rapprocher de la Chambre de l'Agriculture
- Dépôts de terre face à « la cabane des cantonniers » : contacter la société Boulard par le biais de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois (CA2BM)

## **8- TOUR DE TABLE**

- Agnès DUMONT informe le Conseil que l'église est de plus en plus humide et s'interroge sur les projets de travaux : Dès l'accord de la subvention par le Conseil Régional, la commande de réparation a été envoyée chez le couvreur.

*L'ordre du jour est épuisé  
La séance est levée à 20h21*